

Règlement du jeu « Thouaré »

ARTICLE 1 - Organisation

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise, dans le cadre de la réouverture suite à des travaux, un jeu qui se déroulera du 6 novembre au 12 décembre 2012. Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat. Il désignera, par tirage au sort, 7 gagnants.

ARTICLE 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure ayant la capacité juridique, résidant sur l'une des communes du territoire de l'agence de Thouaré sur Loire. Les salariés et retraités de la Banque CIC Ouest et des ses filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux) ne peuvent pas participer au jeu. Seules les personnes physiques peuvent participer à titre individuel.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 3 - Modalités de participation

Les participants au jeu compléteront un bulletin reçu dans leurs boîtes aux lettres – distribution sur la zone de chalandise de l'agence - ou à l'agence CIC Thouaré et le déposeront dans l'urne prévue à cet effet au plus tard le 12 décembre 2012 aux heures d'ouverture, à savoir du mardi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 18h00 et le samedi de 8h45 à 12h30.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen de ce seul bulletin. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation (mêmes noms, prénoms et adresse). En cas de pluralité de participation au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

ARTICLE 4 – Description des dotations

Présentation des lots :

1^{er} prix : une participation de 600 € pour un voyage au choix du gagnant à souscrire chez Look Voyages à Thouaré. Participation financière du CIC : 300 € et de l'agence de Voyage : 300 €. Look Voyage : 1 rue de Carquefou 44470 Thouaré sur Loire.

2^{ème} prix : Un bon d'achat de 150 € à valoir sur un achat chez la Bijouterie Lucie à Thouaré. Participation financière totale par le CIC. Bijouterie Lucie : 1 rue des Ponts 44470 Thouaré sur Loire.

3^{ème} prix : Un repas d'une valeur de 90 € (1 ou 2 personnes) au restaurant l'Auberge Nantaise à Saint Julien de Concelles. Participation financière du CIC : 50 € et de l'auberge : 40 €. Auberge Nantaise : 38 Levée de la Divatte 44450 Saint Julien Concelles.

4^{ème} prix : Une prestation en institut de beauté d'une valeur de 85 € chez Orphée Institut à Thouaré. Participation financière du CIC : 50 € et de l'institut : 10 €. Orphée Institut : 2 rue de Mauves passage de la Fontaine 44470 Thouaré sur Loire.

5^{ème} prix : Un repas d'une valeur de 80 € (1 ou 2 personnes) au restaurant l'Envol à Thouaré. Participation financière du CIC : 72 € et du restaurant : 2 kirs soit 8 €. Restaurant l'Envol : 85 rue de Mauves 44470 Thouaré sur Loire.

6^{ème} prix : Une prestation d'une valeur de 60 € chez l'institut de l'ongle YAO LIN à Thouaré. Participation financière du CIC : 50 € et de l'institut : 10 €. Institut de l'Ongle YAO LIN : 14 place de la République 44470 Thouaré sur Loire ;

7^{ème} prix : Une composition florale à choisir par le gagnant d'une valeur de 50 € chez Jardin Dit'Vert à Thouaré. Participation financière total par le CIC.

Jardin Dit'Vert : 6 rue de Carquefou 44470 Thouaré sur Loire

ARTICLE 5 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le lundi 17 décembre 2012 à 14h00 sous le contrôle d'un huissier de justice dans les locaux du siège social de la Banque CIC Ouest au sein de la Direction de la Communication. Il sera effectué parmi tous les bulletins de participation valides recueillis dans l'urne disposée à cet effet à l'agence CIC Thouaré.

ARTICLE 6 – Avis de gain

Les gagnants sont avertis individuellement par courrier et téléphone dans un délai de 30 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Aucun courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

ARTICLE 7 – Attribution des lots

Leur gain leur sera remis autour d'un cocktail auquel ils seront conviés. Tout gagnant non présent au cocktail devra se rendre à l'agence citée dans l'invitation afin de récupérer son lot sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité. Tout lot non réclamé par un gagnant dans un délai de 2 mois suivant la date du tirage au sort ne sera pas attribué. Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis à CIC Ouest. En aucun cas, la contrepartie en espèces des lots ne pourra être exigée ni le remplacement ou l'échange des lots pour quelque cause que ce soit. La liste des gagnants sera affichée, pendant un délai de 30 jours, dans les locaux de l'agence CIC Questembert 4 place de la libération. Lors de la remise du lot, le gagnant signera une attestation signifiant qu'il a bien récupéré le prix qu'il avait gagné.

ARTICLE 8 – Consultation du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement du jeu déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréhéret, huissiers de justice associés à Vertou (44130) 1 rue Auguste Saupin.

Le règlement des opérations est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante: CIC Ouest, Direction de la Communication, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes et consultable sur le site : www.huissier-44.com. Le remboursement du timbre nécessaire à la demande du présent règlement sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la détermination des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement.

ARTICLE 9 – Loi informatique et libertés

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées sur toutes les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise des lots ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Toutes les personnes citées sur le bulletin disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex.

Les gagnants autorisent l'utilisation éventuelle de leur nom et de leur photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée au présent jeu, en donnant leur accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

ARTICLE 10 - Divers

Toutes difficultés quant à l'application du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de 2 mois après le tirage au sort. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent.

Elle ne saurait être responsable de tout fait qui pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 11 – Loi applicable

Le présent règlement est régi par la loi française.



Parce que le monde bouge.

Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes – LBF 465. Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en Opérations d'assurance : ORIAS 07 008 480 (www.orias.fr). Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM VIE SA et ACM IARD et distribués sous la marque CIC Assurances.